

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**43<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 6 JUIN 2023

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 6 juin 2023*

Aujourd'hui, à treize heures cinquante, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 12 Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.